



**ARRETE DU MAIRE**  
**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPS**

**ARRETE A202413**

**OBJET :**

**BRANCHEMENT AU RÉSEAU EDF ET TERRASSEMENT DE 18 M EN TERRAIN NATUREL ET ENROBÉ**

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8

Vu la demande du 08/03/2024 de la STE 3TECHNOLOGIES, domiciliée ZA Camparian Nord 33670 VAYRES, représentée par Monsieur LADJEROUD Azize de réaliser des travaux au 4 bis chemin de Nicot, voie communale VC8 ;

**CONSIDERANT** que les travaux auront lieu à partir 08/03/2024 pour une durée de 120 jours calendaires;

**CONSIDERANT** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée ;

**A R R Ê T É**

**Article 1 :**

Dans le cadre des travaux de terrassement de 18 m sur accotement pour raccordement Enedis, un empiètement sur chaussée sera effectué sur la voie communale VC8 au 4 bis chemin de Nicot à partir 08/03/2024 pour une durée de 120 jours calendaires.

**Article 2 :**

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone des travaux seront soumis aux restrictions suivantes :

- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

**Article 3 :**

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

**Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de gendarmerie
- Monsieur le Responsable de la société 3 TECHNOLOGIES
- Monsieur le responsable de la société ENEDIS

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Prignac et Marcamps, le 08/03/2024

